



art
architecture

Comité de Prévention et de Protection au Travail

Procès-verbal de la réunion du 26 février 2019

Président

M. Jean-Charles Hock (EPS)

Délégation de l'Employeur

Membres effectifs

Mme Laurence Rassel (ERG)

Mme Marie-Laure Mouffe (SEC) excusée

Mme Danielle Leenaerts (ESA)

Membres suppléants

M. Yvan Flasse (ERG)

M. Dimitri Jamsin (SEC)

M. Marc Streker (ESA)

Délégation du Personnel

Membres effectifs

Mme Brigitte Hardy (ERG)

Mme Laurence Michaux (SEC)

M. Pascal Antoine (SEC)

M. Frédéric Ruymen (ESA)

M. Giampiero Caiti (ERG)

Membres suppléants

Mme De Bueger Danièle (SEC)

M. René Longenga Djamba (SEC)

M. Damien Safie (ERG)

M. Marc Joye (ESA)

M. Jean Forrest (ESA, EPS)

SIPP - Conseiller en Prévention

Mme Aurélie Arpigny

Service technique

SEPP Médecin du Travail

Dr Amalia Costin : amalia.costin@spmt-arista.be

Distribution

M. Jean-Paul Verleyen, Administrateur Délégué.

Mme Marie Alui et M. Lorenzo Spangaro, Service comptabilité.

..., Service technique.

Affichage

aux valves: Irlande (SEC, EPS, ISURU), Page et Morichar

aux archives syndicales (Salle Prof. SEC.)

Les noms des personnes présentes sont soulignés.

Calendrier des prochaines dates du comité

Le 26 mars 2019, le 30 avril 2019, le 28 mai 2019, le 11 juin 2019

Politique de Prévention

La Politique de prévention du P.O. a été clairement définie.

L'on peut la résumer par la volonté de suivre au mieux et dans la mesure de nos moyens les prescrits des différents textes légaux visant à assurer le bien-être au travail.

Les membres du personnel et de la ligne hiérarchique doivent exécuter dans la limite de leurs compétences et à leur niveau, la politique de l'Employeur relative au bien-être au travail.

(Code Titre I Chap. 3 art. 12, 13 & 14)

Rappelons aussi que la mise en pratique de cette politique de prévention est aussi une tâche et une priorité des Directions des Instituts qui, responsables de sa réalisation, peuvent se faire assister par les instances mises en place comme le CPPT, le Service technique, et le SIPP.

Ils peuvent aussi se faire assister par les recommandations et avis des Conseillers en prévention interne et externe.

Rappelons enfin que la prévention telle que décrite dans la Loi du 4 Août 1996, implique une série de démarches, comme par exemple, le dépistage régulier des risques, le contrôle préventif, l'organisation régulière des exercices d'évacuation ou l'assurance de la circulation et de la bonne compréhension des informations concernant la politique du bien-être.

Pour de multiples raisons légales et internes, (dont les prescriptions de l'Inspection technique du Serv. Public), les diverses dispositions consignées en ces rapports doivent être prises en considération et sont immédiatement exécutoires.

Madame Arpigny rappelle que les prescriptions du code (titre VI) concernant les équipements de travail ainsi que celles traitant de la mise en œuvre de toute nouvelle machine, installation ou produit ayant un rapport avec la politique de prévention, stipulent que celles-ci doivent faire l'objet d'un rapport de sécurité avant leur mise en service et suivre les prescrits de l'A.R. du 5 V 1995.

Pour ce faire, le Conseiller en Prévention doit être spontanément informé par les divers responsables des nouveautés, d'installations, de machines, de produits ou de travaux divers effectués.

Cette procédure doit être respectée par tous les décideurs et acheteurs de nos Instituts qui, spontanément, doivent informer formellement et par écrit le Conseiller en Prévention, afin qu'à son tour celui-ci puisse en aviser le Comité (Code Titre II, Chap IV, SEC III, art 14).

Madame Arpigny a également rappelé que les prescriptions du code traitant de la responsabilité de la ligne hiérarchique et de l'information et la formation au travail avec des tiers doivent être rigoureusement appliquées.

Elle souligne aussi que le rôle des Conseillers est de dire la Loi, de participer aux analyses de risques et à l'identification des dangers, mais en aucun cas d'être partie prenante des décisions et des réalisations découlant de celles-ci. Il faut voir dans la fonction une aide et non un contrôle. Cacher les choses ou ne pas tenir compte des conseils, c'est s'exposer, à tous les niveaux de la ligne hiérarchique à des accidents et à des conséquences juridiques tant au civil qu'au pénal.

1. Approbation du P.V. de la réunion précédente

Le PV définitif de la réunion du 27 novembre est approuvé à l'unanimité et sans remarques.

Les réunions de décembre et de janvier n'ont pu se tenir faute de présence suffisante de la délégation du personnel.

Procédure : les demandes de travaux et les points déposés à l'ordre du jour des réunions du Comité sont confiés à l'attention du Président¹ 8 jours avant la réunion concernée, faute de quoi la réponse de la Délégation de l'Employeur ne sera donnée qu'à la deuxième réunion suivant le dépôt (Code : T. II, Chap. IV, Sect. IV, art.22).

L'on insiste pour que les problèmes techniques soient signalés immédiatement tant aux responsables hiérarchiques et au Service technique pour action qu'au Conseiller en prévention pour information, sans attendre la réunion du Comité, afin de permettre les interventions immédiates.

Aurélié Arpigny fait état de son inquiétude par rapport à la réalisation de certains travaux en interne. Il a été demandé que le service technique prenne contact avec Aurélié Arpigny AVANT de réaliser des travaux présentant un risque afin de réfléchir ensemble aux conditions de travail des ouvriers.

Il a été décidé en réunion préparatoire que le service technique doit transmettre à Aurélié Arpigny copie des bons de commande qui sont émis.

2. Informations récurrentes

2.1. SEPP (UP)

Le nouveau calcul de Unité de prévention a été effectué sur base des équivalents temps plein des prestataires de tous les instituts. La facture s'élève +/- à 11.000 €.

2.2. Accidents et incidents de travail

Au mois de décembre, un ouvrier a été le sujet d'un accident de travail (coupure sans EPI).

2.3. Rapport des organismes agréés (sur base du document du service technique)

Les travaux non réalisés seront chiffrés par le service technique et proposés à Monsieur Verleyen et à la comptabilité pour que des choix soient établis concernant les entretiens obligatoires liés à la sécurité.

Aurélié Arpigny va établir un nouveau tableau afin d'avoir une vision claire de la situation.

2.4. Planning

Jean-Paul Verleyen a indiqué en réunion préparatoire qu'un agenda des interventions n'est possible que pour les gros travaux. Ceux-ci seront programmés trimestriellement. Les urgences et demandes ponctuelles ne feront pas partie de ce planning.

3. Points concernant tous les instituts

¹Par courriel à l'adresse suivante : jc.hock@stluc-bruxelles-eps.be

3.1. Sécurité incendie.

2017	CP	Directions		
------	----	------------	--	--

L'installation d'une nouvelle centrale d'alarme pour le bâtiment Irlande est prévu dans le budget 2019.

3.2. Inventaire amiante.

inventaire	CP	CP / service technique	1 x /an - le 20 avril à 9h	
plan désamiantage	CP	PO / comptabilité		

Amiante Erg – Le désamiantage de l'amiante est prévue dans le budget 2019.
Une étude de la concentration d'amiante dans l'air du plateau art ainsi qu'une analyse de la composition de la toiture ont été commandé.

Amiante Forum – Gestion des déchets.

Amiante secondaire - Suivi du remplacement des tableaux
Marie-Laure Mouffe a indiqué par mail en préparation de la réunion que les tableaux des locaux 1.10, 2.11, 2-12, 3.13, 3.10 et 3.25 ont été remplacés.
Il faudrait préciser si ces remplacements ont été partiels ou entiers.

3.3. Isolation des bâtiments – économie d'énergie

	DP / Directions	PO / comptabilité		
--	-----------------	-------------------	--	--

Il a été décidé de procéder à l'isolation de la toiture du plateau Art de l'erg. Cette action est possible grâce à un budget exceptionnel. D'autres chantiers ne pourront être entrepris en parallèle vu le coût que représentent ces travaux.

Laurence Rassel indique qu'elle veut bien prendre le relais pour chercher des subsides complémentaires à la primes possible auprès de l'ibge.

3.4. Nettoyage des locaux

		/		
--	--	---	--	--

Les membres du CPPT estiment qu'il serait opportun d'instaurer un contrôle du travail des équipes de nettoyage des locaux. Un cahier des charges de nettoyage pourrait être une piste de travail pour augmenter l'efficacité du travail tout en tenant compte du paragraphe repris ci-dessus.

A l'erg, un nouveau technicien de surface a été engagé pour remplacer Kalid.

Concernant le grand nettoyage de vacances, les membres du CPPT se demandent si les équipes ne peuvent pas se regrouper pour travailler ensemble sur les différents sites afin d'augmenter leur efficacité. Cela n'est possible que si les techniciens de surface ne sont pas partis pendant les périodes de vacances scolaires.

3.5. Température dans les locaux

19 09 2017	Directions	Service technique		
------------	------------	-------------------	--	--

Les difficultés persistent.

Il n'y a jamais eu autant de pannes qu'en ce début d'année.

Les remarques soulevées lors des entretiens de chaudières seront analysées.

Au secondaire la température de certains locaux était de 11° pendant 2 jours d'affilés pour n'atteindre 14° que le troisième jour !!!

Le calorifugeage des tuyauteries ne devrait-il pas être envisagé sérieusement dans la cage d'escalier de la rue d'Espagne ?

3.6. Personne de confiance

26 février 2019	CP		
-----------------	----	--	--

Aurélié Arpigny indique qu'elle va suivre une formation de 5 jours afin de remettre à jour ses connaissances en la matière (les 5 prochains jeudis sauf le jeudi des vacances de carnaval).

3.7. Enquête sur la charge psychosociale

24 avril 2018	CP		
---------------	----	--	--

Peut-être qu'une autre approche est possible pour éviter la lourdeur d'une enquête générale sur la charge psychosociale. Une cellule de réflexion à laquelle Laurence Rassel est intéressée de participer va être mise sur pied.

3.8. Remplacement Service technique

23 10 2018	Jean Charles Hock	Commission de recrutement		
------------	-------------------	---------------------------	--	--

Le profil recherché a été changé, la commission de recrutement se tiendra le 1 mars 2019 pour recruter un chef ouvrier.

4. Points concernant la rue d'Irlande

4.1. Secondaire / Eps / Isuru

4.1.1. Entrée bâtiment de la rue d'Irlande

	DP	CP / Directions sec	2 mai	
--	----	---------------------	-------	--

La seconde partie du travail sera exécuté pendant les vacances de Pâques.
Un contrôle (éclat dans la peinture) du travail déjà effectué pourrait-il être fait en même temps que la nouvelle partie ?

4.2. Secondaire

4.2.1. Produits dangereux.

	DP	Direction sec	janvier 2018	
--	----	---------------	--------------	--

Une armoire spécifique a été achetée (grâce à Marie-Laure Mouffe, qu'elle en soit remerciée), placée (par Cédric) et mise en service (par les professeurs de sciences).
Aurélié Arpigny indique qu'elle peut aider à la constitution du répertoire des fiches techniques de sécurité des produits.

4.2.2. Cour Saint Albert

12 juin 2018	Marie-Laure Mouffe		
--------------	--------------------	--	--

Des arbres sont commandés ainsi que la terre pour combler les trous, les travaux seront effectués à Pâques.

5. Points concernant la rue Wilmotte

5.1. Eps

5.2. Isuru

6. Points concernant la rue du Page

7. Points concernant la place Morichar

7.1. Garde-corps Morichar

30/05/2017	Conseiller en prévention	Service technique	21 novembre 2017	
------------	--------------------------	-------------------	------------------	--

La décision a été prise par les directions de l'esa et le PO de terminer les travaux.

Au 26.02. 2018 pas d'avancement pour ce point.

7.2. Antennes Morichar

24 avril 2018	Professeurs esa	CP		
---------------	-----------------	----	--	--

Aurélie Arpigny informe les membres du CPPT qu'une nouvelle demande de permis d'urbanisme a été introduite par Télénét. Dans l'intervalle, les antennes ne sont pas en fonction bien que les loyers soient payés. Aurélie Arpigny indique que les premiers mesurages effectués par l'IBGE étaient de nature plutôt positive, la dalle en béton de la toiture offrant une bonne protection contre le rayonnement.

8. Divers

Aurélie Arpigny